

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2024-005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 05 février 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le Lundi cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 30 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – M. GAMIETTE – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : P. TROADEC représenté par S. BELLAHMER – P. LOUISSON représenté par L. CAMARA – J. BORTOLI représenté par S.L. DIARRA – M. AUBRY représentée par F. OGBI – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S. GHENAIM représentée par P. RIO – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 005 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2334-42,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu la délibération n° DEL-2021/236 du 29 juin 2021 approuvant la convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique et Sociale (CRTES) à signer avec l'État,

Vu la circulaire n° 6322/SG du Premier Ministre relative à la mise en œuvre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 février 2022 portant l'approbation du Contrat de Relance et Transition Écologique et Sociale (CRTES),

Considérant que le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est désormais pour l'État, le cadre de déclinaison de droit commun des différentes politiques publiques territorialisées et d'intérêt partagé,

Considérant l'avis de la commission Ressources réunie le 31 janvier 2024

Délibère et,

Demande, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour 2024, une subvention pour les projets suivants :

- Acquisition foncière du futur équipement multiculturel pour un montant de 510 000 € HT,
- Travaux de mise aux normes, sécurisation des équipements publics et de développement de la vidéoprotection pour un montant de travaux de 650 000 € HT,

Soit un montant total de travaux de 1 060 000 € HT,

Sollicite un financement d'un montant de **722 000,00 €** de ces projets,

Autorise Monsieur le Maire à signer, ou son représentant, les différents documents relatifs à l'attribution des subventions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,



Philippe RIO

Vote pour : 29

Abstention : 2 (N. SAUNIER, J. BOUBENDIR)

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le*

09 FEV. 2024

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification